

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Ré

Mo: h



Déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division Namur

1 2 AVR. 2019

Greffe

N° d'entreprise: 0410.6@3.275

Dénomination

(en entier): ROYALE MONCRABEAU - 40 MOLONS

(en abrégé) :

Forme juridique: ASBLAU. Baron Laus Huart 6

Objet de l'acte : SBL

Suite à l'assemblée générale du 28 janvier 2019, les administrateurs suivants ont continué leur mandat

OGER Jean-Pierre GILET Yves DELISSE Claude BOUCHERIE Fabrice

Ont été élu ou réélu lors de cette AG

DEBOUCK Guy

LIEGEOIS DOMINIQUE

DUBOIS Christophe

DETHIER Dany

GOURDIN Arthur

Le Comité est constitué comme suit

LIEGEOIS Dominique: Président et Adjoint aux oeuvres

DE BOUCK Guy: Vice-Président

DUBOIS CHristophe : Secrétaire et Relation Publique

OGER Jean-Pierre: Trésorier

BOUCHERIE Fabrice: Responsable Costumes, Trésorier Adjoint

DETHIER Dany: Responsable Matériel DELISSE Claude: Responsable Jeunesse GILET Yves: Adjoint Responsable jeunesse GOURDIN Arthur: Respionsable aux Oeuvres

Modification statuts:

Art 2.

Son siège social est établi Rue Saint Nicolas 24 à 5000 NAMUR

Elle dépend de l'arrondissement judiciaire de Namur

Art 36

En cas de dissolution de la Société et après apurement du passif, l'actif financier sera constitué en une "FONDATION ROYALE MONCRABEAU" gérée par l'ASBL FOYER SAINT FRANCOIS dont le siège social est établi à Namur et qui accepte.

Tous les biens ayant un caractère historique ou folklorique et déposé au SPW Archives Régionales à Beez deviendront la propriété exclusive du Service des Archives Régionales.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers